

**Egalite entre les femmes et les hommes et
renforcement de l'autonomie des femmes : un plan
d'action actualise en matière de genre (UGPOA) 2009 –2011**

LISTE DES SIGLES

ACDI	Agence canadienne de développement international
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CHRM	Département de la gestion des ressources humaines
COMESA	Communauté d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique australe
DR	Directeurs régionaux
DSP	Document de stratégie pays
DSPBR	Document de stratégie pays basée sur les résultats
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EDRE	Département de la recherche relevant du Bureau de l'Economiste en chef
ESAP	Procédures d'évaluation environnementale et sociale
ESTA	Département de la statistique relevant du Bureau de l'Economiste en chef
FAD	Fonds africain de développement
GRD	Gestion des résultats du développement
H&A	Harmonisation et alignement
IE	Industries extractives
KPI	Principal indicateur de performance
OCDE	Organisation de coopération et développement économiques
OIVP	Complexe des opérations III, Infrastructure
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisations non gouvernementales
OPEV	Département de l'évaluation des opérations
OPSM	Département Secteur privé
ORQR	Département des résultats et du contrôle de la qualité des opérations
ORRU	Unité des partenariats et de la coopération
OSUS	Unité du genre, du changement climatique et du développement durable
OSVP	Complexe des opérations sectorielles II
PAA	Programme d'action d'Accra
PAG	Plan d'action en matière de genre
PMR	Pays membres régionaux
QAE	Qualité à l'entrée
QAS	Qualité à la supervision
SAR	Stratégie d'assistance régionale
SMT	Stratégie à moyen terme
UA	Union africaine
UGPOA	Plan d'action actualisé en matière de genre

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION.....	1
2.	POSSIBILITÉS ET DÉFIS DE LA PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE	3
3.	EXPÉRIENCES DE LA BANQUE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS.....	4
4.	SECTEURS D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉS ET NIVEAUX D'INTERVENTION AU TITRE DU UGPOA.....	6
4.1	L'ORIENTATION STRATEGIQUE ET LES DOMAINES D'INTERVENTION.....	6
4.2	PRINCIPES DIRECTEURS	7
4.3	BUT GENERAL ET OBJECTIFS	7
4.4.	DOMAINES D'INTERVENTION	7
4.4.1	<i>Activités d'investissement pour la promotion du renforcement de l'autonomie économique des femmes</i> 7	
4.4.2	<i>Renforcement de la capacité institutionnelle et accumulation du savoir</i>	10
4.4.3	<i>Réformes en matière de gouvernance et stratégies pour le renforcement de la prise en compte des questions de genre</i>	11
5.	CADRE DE MISE EN OEUVRE ET MESURES INSTITUTIONNELLES.....	12
5.1	RESPONSABILITES EN MATIERE DE MISE EN OEUVRE AU NIVEAU DES DEPARTEMENTS.....	12
5.2	SUIVI ET EVALUATION	14
5.3	PARTENARIATS	15
5.4.	ALLOCATION BUDGETAIRE	16
6.	CONCLUSION.....	16

Annexe 1: Plan d'action en matière de genre et Cadre des résultats (2009-2011)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. L'égalité entre les femmes et les hommes constitue encore un défi sur le continent, surtout dans le contexte des 3 crises (3 Fs) en cours actuellement (alimentaire, énergétique et financière). À cet égard, le Plan d'action d'Accra a, il n'y a pas longtemps, indiqué, en particulier, que les pays en développement, ainsi que les donateurs continueront à faire en sorte que les politiques et programmes de développement soient conçus et mis en œuvre de manière à tenir compte des engagements internationaux convenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, de droits humains, de handicap, et de durabilité environnementale. En vue d'accélérer la réalisation de résultats dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Banque s'est, dans une phase récente de ses réformes institutionnelles, repositionnée afin de tenir ses engagements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le Groupe de travail sur le genre du Président a présenté ses conclusions en septembre 2008, exposant dans les grandes lignes les domaines clés où la Banque devrait intervenir, y compris les mesures institutionnelles prioritaires. La mise sur pied de l'Unité genre, changement climatique et développement durable (OSUS), en juillet 2008, constituait l'une des mesures prioritaires dans l'esquisse du travail de la Banque dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le continent.

2. La présente actualisation du Plan d'action en matière de genre (UGPOA, 2009 – 2012) représente un engagement de la Banque envers ses plénipotentiaires à l'effet de réaligner le travail sur l'égalité entre les femmes et les hommes sur la Stratégie à moyen terme de la Banque récemment approuvée et de se focaliser davantage sur certains domaines de priorité essentielle. Le présent UGPOA se propose de prendre appui sur les enseignements tirés de la revue à mi-parcours du premier Plan d'action en matière de genre de la Banque de 2007, l'Examen institutionnel de l'égalité entre les femmes et les hommes, réalisée en juillet 2008 par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), ainsi sur les conclusions et recommandations du Groupe de travail sur le genre du Président.

3. **Le Plan d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement de l'autonomie des femmes a pour but général de soutenir la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays membres régionaux (PMR).** Son objectif spécifique est de promouvoir le renforcement de l'autonomie économique équitable et durable des femmes et des hommes.

4. L'UGPOA sera mis en œuvre par les Complexes des opérations respectifs, tandis que OSUS se chargera de la coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre d'activités spécifiques, de l'atteinte des résultats et des cibles escomptés, ainsi que de faire rapport à la direction à ce sujet. La mise en œuvre du présent UGPOA devrait principalement être prise en compte dans les budgets existants des départements respectifs. Néanmoins, quelques dépenses supplémentaires seraient nécessaires du fait de la mise en œuvre urgente de nouvelles actions. À cet égard, OSUS élaborerait un programme d'opérations trans-Complexes en vue de mobiliser ces ressources additionnelles avec le soutien de l'Unité partenariats et coopération (ORRU) de la Banque.

5. En conclusion, l'UGPOA tient compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de la Politique en matière de genre de la Banque, du premier Plan d'action en matière de genre, de l'exécution de programmes et projets, ainsi que de l'expérience accumulée sur le terrain. L'UGPOA est entièrement aligné sur les axes stratégiques prioritaires d'intervention et il est axé sur les résultats. Les membres du Comité pour l'efficacité du développement sont priés d'examiner le présent UGPOA et d'envisager son approbation.

1. INTRODUCTION

1.1 L'égalité entre les hommes et les femmes est aussi bien un droit humain qu'un objectif de développement. Il est maintenant généralement accepté que l'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement de l'autonomie des femmes constituent des pierres angulaires fondamentales pour la réalisation des résultats de développement. En septembre 2008, les Ministres des pays en développement et donateurs responsables de la promotion du développement, ainsi que les chefs des institutions de développement multilatérales et bilatérales ont approuvé le Plan d'action d'Accra (PAA) pour accélérer et approfondir la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. **Le PAA a indiqué, en particulier, que les pays en développement et les donateurs feront en sorte que les politiques et programmes de développement soient conçus et exécutés de manière à tenir compte des engagements internationaux convenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, de droits humains, de handicap et de durabilité environnementale.**

1.2 Des preuves récentes donnent à penser que les progrès de l'Afrique vers la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'échéance fixée sont sérieusement remis en cause. Il y a des preuves qui montrent aussi que jusqu'au début de 2008, l'Afrique était dans la bonne voie en ce qui concerne la réalisation de bon nombre de ses OMD. Néanmoins, avec les récentes crises alimentaire, énergétique et financière, il y a un grand risque de retard dans l'atteinte de ces cibles, en particulier celles en rapport avec la santé, l'éducation, et la sécurité alimentaire. Ce sont les filles qui courent le plus le risque d'être retirées de l'école lorsque les ménages voient leurs revenus baisser, tandis que les femmes ont tendance à entreprendre des activités économiques supplémentaires pour combler le déficit de revenu, ce qui accroît leur charge de travail. A cela s'ajoute la menace croissante de changement climatique qui, selon toute vraisemblance, risque de compromettre davantage encore les gains limités réalisés par rapport au rôle de la femme dans la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles. En outre, bien que des progrès significatifs aient été signalés pour des indicateurs tels que l'éducation primaire pour tous et l'égalité entre les femmes et les hommes, aucun résultat similaire ne peut être rapporté sur la parité hommes-femmes dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. De plus, la Banque mettra tout en œuvre pour que ses programmes et ses politiques prennent en compte l'impact de la crise financière sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

1.3. **Au cours de la phase récente de réformes institutionnelles, la Banque** a réaffirmé son engagement à apporter le soutien technique et stratégique nécessaire aux pays membres régionaux (PMR) dans tous les domaines prioritaires de développement. À ce titre, la Banque a un rôle clé à jouer dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le continent et en montrant la voie à suivre au niveau régional dans la manière de s'attaquer aux faiblesses persistantes de politiques de développement en ce qui concerne le renforcement de l'autonomie des femmes. L'accent est mis sur ce rôle de chef de file et, du reste, celui-ci a aussi été reconnu par la communauté internationale par l'entremise de la remise de la Torche de l'OMD 3 sur l'Appel mondial à l'action sur le genre au Président Kaberuka. La Banque joue aussi le rôle de leadership en coordination avec la CEA et l'Union africaine dans le secteur du genre.

1.4 **La Politique en matière de genre de la Banque (2001)** développe l'engagement à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'un développement humain et économique durable en Afrique, et il spécifie les principes directeurs pour atteindre ces buts. **Le premier Plan d'action en matière de genre de la Banque (GPOA) 2004-2007** visait à exposer dans les grandes lignes une approche de l'opérationnalisation de la Politique en matière de genre et à identifier les activités spécifiques qui appuierait davantage la prise en compte des questions de genre dans des opérations telles que : le développement d'outils et de stratégies pour les programmes, d'outils pour les projets des secteurs prioritaires, le renforcement de la capacité

institutionnelle, et l'appui institutionnel. Une Revue à mi-parcours du premier GPOA a été réalisée en 2007 et elle visait à faire une synthèse des mesures de prise en compte des questions de genre arrêtées par la Banque et à identifier les résultats cumulés, les lacunes et les défis, tout en soulignant les questions nécessitant l'attention de la direction afin de d'améliorer la mise en œuvre du GPOA dans le cadre des opérations de la Banque. Certaines des principaux résultats de cette évaluation sont décrits à la section 3.

1.5 La Stratégie à moyen terme de la Banque (SMT, 2008-2012) mettent l'accent sur une focalisation globale sur les résultats, ainsi que sur les réalisations du développement avec une plus grande sélectivité et une qualité améliorée à l'entrée comme principes d'intégration du genre. À cet égard, la SMT a mis l'accent sur la nécessité de contribuer davantage aux opportunités et à l'équité en matière de genre en tant que principe directeur de base pour toutes ses opérations¹. **À ce titre, la Banque interviendra au niveau des points d'entrée stratégiques qui sont en conformité avec ses domaines prioritaires, tels qu'énoncés dans la SMT, et qui concernent le renforcement de l'autonomie économique et sociale, ainsi que les réformes des institutions et des politiques qui accéléreront l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes sur le continent. Ceci se fera par l'entremise d'une prise en compte plus marquée des questions de genre dans tout le travail opérationnel de la Banque afin de garantir une mise en œuvre plus efficace du Plan d'action en matière de genre.** L'UGPOA contient en annexe les mesures spécifiques ainsi que les indicateurs de mesure du rendement. Selon les meilleures pratiques en matière de définition et de mise en œuvre d'un cadre de résultats, les chiffres et objectifs de base pour chaque indicateur ne sont pas destinés à être convertis en plan d'action, mais seront mentionnés lors de l'établissement du rapport annuel, au moment où les données seront disponibles. Ces éléments seront indiqués dans le premier rapport annuel sur la mise en œuvre de l'UGPOA en décembre 2009. En élaborant les indicateurs respectifs, OSUS a travaillé en étroite collaboration avec le Département **des résultats et du contrôle de la qualité** (ORQR) qui a pour mandat d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre le cadre des résultats de la Banque. Ainsi, les présents indicateurs sont fondés sur la relation étroite qui existe entre la SMT, le cadre global des résultats de la Banque et les travaux que conduit actuellement ORQR sur les indicateurs sectoriels, notamment ceux qui ont trait à l'égalité entre les femmes et les hommes.²

1.6 Le présent Plan d'action actualisé en matière de genre (UGPOA) se propose de prendre appui sur les enseignements tirés de la revue à mi-parcours du Plan d'action en matière de genre de 2007, l'Examen institutionnel de l'égalité entre les femmes et les hommes, réalisée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en juillet 2008, les conclusions et les recommandations du Groupe de travail sur le genre du Président (septembre 2008), ainsi que sur plusieurs notes internes de revue de prise en compte des questions de genre. Il décrit les mesures à prendre en priorité en matière de prise en compte des questions de genre et d'égalité entre les femmes et les hommes en vue de soutenir les axes prioritaires d'intervention de la concentration de la Banque tels que définis dans le Rapport des Plénipotentiaires du FAD-11 de décembre 2007, et dans la SMT de la Banque. **Le rapport est subdivisé en six sections.** La première section introduit brièvement les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre

¹En conformité avec les priorités stratégiques de la SMT de la Banque, le présent UGPOA ne portera pas directement sur d'autres groupes vulnérables ou sur les droits de l'enfant, domaines qui sont couverts par la Banque grâce aux meilleures pratiques en vigueur dans ses opérations.

² L'équipe d'OSUS et d'ORQR reconnaît qu'un «bon» indicateur doit être mesurable et contrôlé à l'échelle du continent. De ce fait, même si certains indicateurs ont pu sembler être plus efficaces, ils ont dû être abandonnés en faveur de ceux qui sont vérifiables et pour lesquels des données sont disponibles pour l'ensemble du continent. Aucun chiffre de base pour les indicateurs ne sera fourni dans ce plan d'action. Ces chiffres de références, qui constituent des objectifs à atteindre et des résultats à mesurer, seront communiqués dans les rapports d'activités annuels du Plan d'action actualisé.

de la prise en compte des questions de genre à la Banque et le nouvelle priorisation globale des questions de genre. La deuxième section présente quelques-unes des opportunités et défis en rapport avec la prise en compte des questions de genre tant au niveau de la Banque qu'au niveau régional. La troisième section donne quelques-unes des réalisations au titre du premier Plan d'action en matière de genre (2004-2007), ainsi que quelques-uns des renseignements clés tirés qui ont été incorporés dans l'UGPOA. La quatrième section expose les principes directeurs de l'UGPOA et les domaines d'intervention sur lesquels la Banque se concentrera au cours de la période de mise en œuvre, 2009-2011. La cinquième section présente les modalités de mise en œuvre, ainsi que les responsabilités institutionnelles et le rapport s'achève avec la sixième section. La première annexe indique les mesures à prendre en priorité au titre de chaque domaine d'intervention.

2. POSSIBILITÉS ET DÉFIS DE LA PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE

2.1 Le PAA constitue l'engagement le plus récent et il démontre l'intérêt continu de la part de la communauté du développement d'œuvrer davantage, parmi d'autres secteurs, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et du renforcement de l'autonomie des femmes. Au travers du cadre de mise en œuvre de la Déclaration de Paris, se présente une nouvelle possibilité d'aborder les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans des processus nationaux de développement impulsés par les pays, en tirant plus particulièrement profit des politiques et stratégies nationales de genre élaborées au pays, qui tiennent responsables les PMR de leur mise en œuvre et permettent aux donateurs d'harmoniser et d'aligner leur soutien à ces derniers pour un programme relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes plus focalisé et axé sur les résultats. Ceci ouvre de nouvelles perspectives pour des mesures en faveur d'une plus grande focalisation sur le développement d'un dialogue national des politiques et sur les processus de priorisation du développement (tels que les DSRP), les mécanismes nationaux d'établissement de rapports, y compris le soutien au renforcement des données et statistiques désagrégées selon le genre³, la possibilité d'accéder aux opportunités du secteur privé, et l'augmentation des emplois.

2.2 L'utilisation accrue des systèmes des pays nécessitera le renforcement des appareils et des cadres institutionnels nationaux de genre qui sont faibles et qui constituent un obstacle crucial à la tenue des engagements nationaux et régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Néanmoins, le recours accru au processus de budgétisation sensible au genre constitue une importante ouverture à cet égard. Un certain nombre de pays (tels que le Ghana et la Zambie) ont pris des mesures concrètes en vue de garantir un suivi et un établissement de rapports clairs de l'exécution du budget sensible au genre. La prise en compte du genre dans le processus budgétaire national garantira la durabilité et évitera l'approche « additive » du renforcement de l'autonomie des femmes adaptée dans le passé.

2.3 Les réalisations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de renforcement de l'autonomie des femmes sur le continent ont été inégales. Les écarts salariaux, ainsi que la discrimination contre les femmes sur les marchés du travail ont eu pour

³ L'expression « Données désagrégées selon le genre » désigne les données à double entrée, avec des informations séparées pour les hommes et pour les femmes, pour les garçons et pour les filles. **Les données désagrégées selon le genre** mettent l'accent sur les questions d'intérêt particulier pour les femmes ou pour les hommes, pour les filles et pour les garçons, compte tenu de leurs rôles et places différentes dans la société. Les statistiques sur les distances qui séparent les ménages de l'eau ou des combustibles, par exemple, ont différentes implications pour les femmes ou pour les hommes étant donné que ce sont généralement celles-là qui consacrent du temps à la collecte ces produits de première nécessité lorsqu'ils ne sont pas disponibles immédiatement. (Glossaire du Centre de recherche international).

conséquence moins de femmes actives dans le secteur formel. Dans le secteur agricole, où la majorité des femmes travaillent en tant que main-d'œuvre gratuite, des preuves claires montrent que les contraintes d'accès à la propriété foncière et le manque d'accès aux intrants pour les femmes constituent les obstacles principaux à l'augmentation de la productivité agricole et à la croissance économique, surtout pour les PMR qui dépendent de ce secteur en tant que source principale du revenu national. Les résultats préliminaires, découlant de l'évaluation conjointe FIDA/BA en cours, ont montré clairement que les questions de genre n'étaient pas suffisamment prises en compte lors de la conception des projets, en tant qu'éléments de sensibilisation des agriculteurs pauvres, et que les mesures d'atténuation ne suffisaient pas pour renforcer la durabilité. **La crise alimentaire récente a mis au jour la nécessité de mettre clairement l'accent sur l'atténuation de l'impact des changements climatiques pour une sécurité alimentaire et des niveaux nutritionnels améliorés et durables.** Elle offre une occasion évidente de s'attaquer à quelques-unes des contraintes auxquelles les femmes doivent faire face, notamment la garantie de l'accès à l'eau potable, ainsi que la gestion durable des ressources en eau, la réduction de la dégradation des sols, le renforcement de la préservation des forêts et la gestion durable des ressources naturelles. Ce sont des facteurs qui ont un impact direct sur la capacité des femmes de générer des revenus et de maintenir les moyens d'existence au niveau du ménage. À l'exception du coup de fouet donné récemment à l'accès à la microfinance, les femmes continuent à faire face à des contraintes au niveau de l'accès au crédit agricole, aux prêts au logement et d'études, ainsi qu'au financement du développement des moyennes entreprises. Par ailleurs ceci donne l'occasion à la Banque de fournir un support aux PMR pour faire face à l'inégalité du genre en ce qui concerne la participation des garçons dans le développement.

2.4 Les États fragiles présentent un défi de développement unique, précisément en ce qui concerne le renforcement de l'autonomie des femmes. Des pratiques historiques d'exclusion, de violence sexospécifique, et les déplacements, entre autres, ont créé d'importants écarts entre les sexes dans les domaines de l'éducation, des possibilités d'emploi, de l'accès aux ressources naturelles et leur gestion, et de la représentation politique. La mise en place récente par la Banque de la Facilité en faveur des États fragiles offre la possibilité de s'attaquer, de manière focalisée, à certains de ces écarts en coordination avec d'autres partenaires tels que l'OCDE et la Banque mondiale.

2.5 Comme mentionné ci-haut, bien que quelques succès aient été enregistrés dans la réalisation de la parité garçons-filles à l'école primaire, très peu d'avancées ont été réalisées en termes d'égalité entre les femmes et les hommes pour ce qui est de l'accès à l'enseignement supérieur. **En se focalisant davantage sur la promotion de l'accès à l'enseignement supérieur, y compris aux sciences et à la technologie, on s'offre une occasion unique d'évoluer davantage vers l'égalité entre les femmes et les hommes** sur le marché du travail et de promouvoir la participation des femmes à des disciplines considérées auparavant comme à prédominance masculine.

3. EXPÉRIENCES DE LA BANQUE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

3.1 Bien que la Banque ait fait preuve de sensibilité et de compréhension à l'égard de la promotion du renforcement de l'autonomie de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes, les meilleures pratiques en vigueur doivent encore être totalement intégrées dans sa « façon de faire ». La revue à mi-parcours du GPOA (2004-2007) a reconnu que les réalisations avaient été limitées du fait d'un démarrage lent de sa mise en œuvre et d'un manque de capacité suffisante au niveau du personnel. Néanmoins, on trouve, parmi les réalisations reconnues au titre du premier GPOA, celles qui suivent:

Réalisations de la Banque au titre du GPOA

- Douze **profils de genre** pour intégrer une analyse sexospécifique par pays dans les programmes pertinents ont été élaborés. OSUS est en train de procéder actuellement à une évaluation des profils de genre de la Banque et les conclusions préliminaires indiquent qu'ils ont été utiles en fournissant des informations pour plusieurs DSP et propositions d'investissement;
- Huit modules de formation ont été développés pour la Banque. Au cours de 2007 et 2008, au moins une séance de formation a été organisée pour le secteur de l'infrastructure et le secteur de l'agriculture. Ces séances ont concerné environ soixante-dix membres du personnel;
- Les outils de prise en compte des perspectives de genre ont été incorporés dans des cadres thématiques et de politiques sectorielles de la Banque, tels que la réduction de la pauvreté, l'environnement et le microcrédit;
- Une analyse de genre renforcée a été intégrée dans des programmes et projets comprenant de nouveaux outils tels que la Qualité à l'entrée (QE) et la Qualité à la supervision (QS). La revue à mi-parcours a noté qu'au moins plus d'un tiers des projets examinés au cours du processus de revue ont révélé une application de l'analyse sexospécifique, ce qui a renforcé la capacité du Groupe de la Banque d'aider les PMR dans la réalisation d'un développement équitable du point de vue du genre et durable.

Enseignements tirés

3.2 Le premier enseignement crucial tiré c'est que la Banque n'a pas accordé suffisamment d'importance à la prise en compte des questions de genre au stade de la conception des projets et des programmes. Dans de nombreux DSP, les questions de genre apparaissent comme des « ajouts » à un document déjà développé et l'analyse sexospécifique est peu utilisée pour établir une stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans des stratégies de croissance « en faveur des pauvres ». L'analyse de la pauvreté n'inclut pas de précisions sur la manière dont les femmes et les hommes sont différemment affectés par ce phénomène, sauf dans le cas des ménages dirigés par une femme. La revue à mi-parcours du premier GPOA (2007) de la Banque qui a évalué 60 projets approuvés au cours de 2004 et 2005, a démontré la mauvaise qualité à l'entrée évidente dans le traitement et la prise en compte des stratégies, activités, réalisations et indicateurs relatifs au genre dans ces projets respectifs.

3.3 Le deuxième enseignement tiré a trait à la faiblesse de la diffusion des renseignements au profit des chefs d'équipe pour les doter des outils, directives et de la formation connexe nécessaires et en rapport avec la prise en compte de questions de genre. Comme indiqué par le Président, la prise en compte des questions de genre est la responsabilité de tout le monde à la Banque et pas uniquement des experts en genre. La formation à l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas soutenue par une structure d'incitations à la performance. Il n'existe pas non plus d'incitation liée à la performance pour utiliser des outils de prise en compte des questions de genre ou des rapports d'évaluations tels que les profils de genre. Des nouvelles occasions de rectifier cette situation se présentent dans le cadre du processus de révision du Manuel des opérations, ainsi que des Procédures d'évaluation environnementale et sociale (Outils PEES) de la Banque en cours actuellement. Le développement de nouveaux outils comprenant ceux qui ont été conçus pour promouvoir les programmes d'harmonisation et d'alignement (H et A) et de Gestion du développement axée sur les résultats (GAR) au niveau national, et pour améliorer le Cadre de gestion axée sur les résultats du Groupe de la Banque par l'entremise de l'élaboration d'indicateurs des résultats en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour une plus grande efficacité du développement renforcera les capacités du personnel d'aborder les questions de genre dans les opérations d'investissement.

3.4 Le troisième enseignement tiré a trait à l'absence de mécanismes de responsabilité institutionnelle en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre dans le travail de la Banque. La Banque ne dispose pas encore d'une masse critique d'experts genre, que ce soit au niveau du siège ou au niveau des bureaux extérieurs, pour identifier les mesures nécessaires pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes dans les zones de développement prioritaire. Néanmoins, la Banque a fait quelques progrès dans ce domaine en définissant, au niveau institutionnel, un Indicateur clé de performance (ICP) lié au genre et focalisé davantage sur les réalisations des pays par référence au Cadre des résultats de la Banque, les modes de présentation révisés pour les projets et programmes nécessitant une exposition claire de l'analyse sexospécifique, ainsi que sur les rapports périodiques relatifs aux progrès réalisés dans la prise en compte des questions de genre.

3.5 On trouve, au nombre des enseignements spécifiques tirés à propos des PMR, ceux qui suivent:

- Les PMR souffrent des mêmes faiblesses institutionnelles et au niveau du personnel que la Banque en ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau national.
- Le nombre limité de données désagrégées selon le genre constitue l'un des domaines les plus faibles de la conception dans un certain nombre de projets. L'identification des disparités entre les sexes s'est avérée parfois difficile du fait du manque de données désagrégées selon le genre adéquates.
- L'incapacité de traduire les politiques en actions. Les adoptions du Plan d'action de Beijing, du CEDAW et des objectifs de développement pour le millénaire ayant trait à l'égalité entre les femmes et les hommes n'ont pas été traduites, de manière adéquate, en programmes d'action efficaces au niveau national.

3.6 La revue à mi-parcours (2004-2005) du Plan d'action en matière de genre a précisé souligné que l'une des principales contraintes à la mise en œuvre du GPOA était les cibles exagérément ambitieuses proposées. **L'une des principales recommandations de ce rapport était de faire en sorte qu'il y ait une évolution vers une focalisation claire sur les résultats au sein du Cadre global de la Déclaration de Paris et, plus récemment, du PAA.**

4. SECTEURS D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉS ET NIVEAUX D'INTERVENTION AU TITRE DE L'UGPOA

4.1 L'orientation stratégique et les domaines d'intervention

4.1.1 En fonction des enseignements tirés et conformément à sa Stratégie à moyen terme, la Banque alignera ses activités en matière de genre avec les autres partenaires afin de parfaire les approches de l'égalité entre les femmes et les hommes et du renforcement de l'autonomie des femmes. La Banque intégrera les questions ayant trait à l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous ses projets et programmes, précisément par l'entremise du dialogue des politiques en utilisant les documents de stratégie par pays (DSP) comme l'outil principal. Le suivi, ainsi que les rapports sur les réalisations et les indicateurs en matière de genre, y compris les Indicateurs clés de performance (ICP), créeront un environnement permettant un apprentissage continu et un impact de développement durable.

4.1.2 La Banque se concentrera sur les trois domaines d'intervention suivants: (i) **soutenir les activités d'investissement qui favorisent le renforcement de l'autonomie des femmes** dans les principaux axes stratégiques prioritaires d'intervention de la Banque; (ii) **le renforcement de**

la capacité institutionnelle et l'accumulation du savoir tant à la Banque que dans les PMR ; et (iii) **soutenir les réformes des PMR en matière de gouvernance et stratégiques** pour le renforcement de la prise en compte des questions de genre dans le processus national de développement.

4.2 Principes directeurs

4.2.1 Ces orientations stratégiques sont guidées par les principes ci-après, qui sont conformes aux engagements de la Déclaration de Paris (fondée sur les principes d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation, de la responsabilité mutuelle et de la Gestion du développement axée sur les résultats).

- Le soutien de la Banque aux PMR sera **centré sur la réalisation de résultats**, l'établissement de la preuve de l'impact, l'ajout de valeur au processus consistant à garantir des réalisations de développement positives. À ce titre, la Banque soutiendra une approche basée sur les incitations, plutôt que sur des mandats et des obligations;
- Les activités de la Banque centrées sur l'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement de l'autonomie des femmes **seront programmées et adaptées** aux besoins des pays et aux priorités de développement. La Banque reconnaît que chaque pays a une approche unique de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et du renforcement de l'autonomie des femmes comme le démontre, entre autres, le paysage économique et social divers et varié des pays à revenu intermédiaire et des États fragiles. À cet égard, la Banque mettra l'accent sur l'appropriation des activités par le pays et la fixation des priorités;
- **Un travail intellectuel solide et en temps opportun** constituera la base de la conception du soutien à apporter aux PMR. Un tel soutien sera basé sur des preuves empiriques pertinentes des inégalités entre les femmes et les hommes, et les bonnes pratiques dans la réaction à opposer à ces inégalités ;
- La Banque **travaillera énormément avec des partenaires**, conformément aux Principes de la Déclaration de Paris, afin de capitaliser l'avantage comparatif de chacun. La Banque renforcera également sa coopération avec les ONG et la société civile en vue de la mise en œuvre de l'UGPOA au niveau national.

4.3 But général et objectifs

4.3.1. **Le plan d'action de la Banque en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement de l'autonomie des femmes a pour but général de soutenir la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays membres régionaux (PMR).** Il a un objectif spécifique de promouvoir le renforcement durable et équitable de l'autonomie économique des hommes et des femmes.

4.4. Domaines d'intervention

Ces domaines d'intervention ont été sélectionnés en conformité avec les principales priorités de la SMT, et de ce fait, seront intégrés dans les opérations sectorielles, assurant ainsi une plus grande appropriation aux niveaux départemental et national.

4.4.1 Activités d'investissement pour la promotion du renforcement de l'autonomie économique des femmes

La Banque intégrera toutes les actions dans ses activités d'investissement et de programmation qui favorise l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que le renforcement de l'autonomie économique des femmes. Y sera incluse, au titre des actions en question, la concentration sur la promotion du développement de l'entrepreneuriat par le biais de l'agro-industrie, en facilitant l'accès aux marchés local, national, et régional grâce au développement de l'infrastructure routière, la promotion d'un accès généralisé et à prix abordable à l'énergie, un accès plus important aux technologies de l'information et de la communication (TIC), aux services de santé, en particulier aux services de santé sexuelle et reproductive, ainsi que le transfert de compétences techniques et professionnelles. Des actions seront engagées en priorité notamment dans les domaines suivants :

- **La concentration axée sur les résultats sur l'égalité entre les femmes et les hommes sera promue** en s'assurant que tous les documents de stratégie par pays (DSP) et les documents de stratégie d'assistance régionale (DSAR) identifient les actions clés sensibles au genre à entreprendre par la Banque.
- Le transport des marchandises et des produits domestiques requiert beaucoup de temps et d'effort physique de la part des hommes et des femmes, en particulier dans les zones rurales. À cet égard, les hommes et les femmes supportent la charge différemment selon la personne qui a accès à différents types de moyens intermédiaires de transport, la répartition des responsabilités pour la sécurité alimentaire des ménages et des moyens de subsistance, ainsi que l'accès des enfants à des moyens de transport sécurisés pour l'éducation, ce qui constitue une considération importante pour la poursuite de l'éducation des filles dans les zones rurales. Par conséquent, pour la Banque, il s'agit de promouvoir **l'amélioration des moyens de subsistance et la participation des femmes et des hommes au développement économique par l'amélioration de l'accès à la sécurité et à prix abordable** des infrastructures de transport et des routes et la diversification économique et les possibilités d'emploi pour les femmes et les hommes;
- **Dans le secteur de l'énergie**, Les difficultés à satisfaire les besoins en énergie domestique des ménages est au centre des préoccupations de la majorité de la population africaine, en particulier celles qui sont en milieu rural. Il est également bien connu que la fourniture d'énergie domestique est essentiellement de la responsabilité des femmes et des enfants, en particulier lorsque les principales sources d'énergie sont la collecte de bois de chauffage et les déchets animaux. Cela augmente la charge qui pèse sur les femmes et les enfants des deux sexes. En outre, l'utilisation des sources d'énergie domestique est connue pour avoir un impact négatif sur la santé des femmes et des enfants. Ainsi, la zone d'intervention de ce sous-secteur sera d'appuyer des solutions qui permettent de réduire la charge pesant sur les femmes et les enfants en ce qui concerne les sources traditionnelles d'énergie domestique ainsi que de promouvoir la fourniture de services énergétiques en milieu rural pour les revenus et l'emploi, par l'augmentation de l'accès à l'électrification rurale. En tant que telle, la Banque appuiera la promotion de l'énergie propre et renouvelable qui a des implications pour la situation économique et sociale des femmes et des filles; la Banque soutiendra la promotion de l'énergie propre et renouvelable qui a des répercussions évidentes sur le statut économique et social des femmes et des filles ;
- **Dans le secteur de l'eau**, les réalisations tendrons également à promouvoir les objectifs qui aident à créer l'égalité entre les sexes et réaliser l'éducation primaire universelle. Les femmes pauvres et des jeunes filles dans les zones rurales et urbaines sont presque toujours les pourvoyeuses en eau de la famille ou du village alors que les sources d'eau sont souvent de nombreuses heures de marche. Avec de meilleurs services d'approvisionnement en eau, les filles peuvent faire usage de leur temps, par exemple pour la scolarisation. Cette gestion du temps permettrait aux femmes d'accéder à

l'enseignement primaire, en aidant à atteindre l'objectif de l'enseignement primaire ainsi que l'autonomisation des femmes par l'éducation, donc l'accomplissement de l'objectif de l'égalité des sexes. Les études ont également montré qu'il existe une relation directe entre les villages qui ont accès à l'eau et de leur capacité à attirer des professeurs et autres professionnels. La Banque concevra des opérations basées sur une analyse sexospécifique concrète qui identifie les lieux les plus sensibles au genre pour la promotion d'un meilleur accès à l'eau potable par la réduction des distances à parcourir à pied à 0,5 km au maximum; garantir la présence d'installations d'eau potable et d'assainissement dans les écoles et universités, ainsi que dans les centres de santé ;

- Dans le cadre de la priorité globale accordée aux industries extractives, le sexisme en général existe dans la répartition des risques et des avantages. Cela signifie que les risques, tels que les dégâts environnementaux et les impacts négatifs sociaux relèvent plus lourdement sur les femmes alors que les avantages, tels que l'emploi et l'indemnisation reviennent plus aux hommes. Par conséquent, la non-reconnaissance de ces préjugés mine le potentiel des effets positifs de l'IE et menace la viabilité des programmes de l'assurance-emploi. En tant que telle, dans les industries extractives, **la Banque soutiendra le renforcement de l'autonomie des femmes** dans les travaux de la Banque sur les réformes de la gouvernance d'assurance-emploi et l'amélioration du cadre réglementaire dans les PMR pour promouvoir un accès équitable aux liens horizontaux et verticaux de l'industrie à la fois pour les hommes et les femmes;
- **Pour améliorer la sécurité alimentaire des agriculteurs et le revenu des ménages :** Le secteur de l'agriculture dans chaque pays est tributaire de la disponibilité des ressources naturelles, qui influence aussi le choix des cultures et la production agricole par des hommes et des femmes agriculteurs. Par conséquent, les interventions dans le domaine de l'agriculture, concentrées seulement au niveau de la production, sont susceptibles d'affecter la nutrition et l'amélioration des moyens de subsistance. Les agricultrices sont cruciales pour la transformation des produits de l'agriculture dans les ménages et la sécurité alimentaire grâce à l'accès et le contrôle des ressources agricoles. Dans le cadre de l'objectif général d'améliorer l'accès des agriculteurs et agricultrices aux ressources et d'en assurer la maîtrise aux fins d'accroître la sécurité alimentaire, la Banque se penchera sur l'égalité entre les sexes dans l'accès aux intrants agricoles, les infrastructures rurales, ainsi que les terres irriguées et l'amélioration de l'accès aux marchés agricoles de grande valeur, en conformité avec son **approche révisée du secteur de l'agriculture**.
- L'égalité entre les femmes et les hommes dans le développement du secteur privé privilégiera la participation accrue d'entrepreneurs femmes grâce à **un meilleur accès qui** favorise le soutien au développement des petites entreprises, en facilitant l'accès aux services consultatifs au démarrage d'une entreprise, en soutenant les réformes stratégiques ou réglementaires pour améliorer le démarrage des petites entreprises, ainsi qu'en favorisant un meilleur accès à la microfinance et à la mobilisation de l'épargne. La Banque œuvrera également à la promotion d'une représentation féminine équitable aux conseils d'administration des sociétés d'investissement financées par le produit de ses prêts. Le Département du Secteur privé de la Banque continuera à œuvrer en faveur d'un meilleur accès aux ressources de microfinance pour les femmes et les hommes au niveau local tandis que les opérations du secteur public continueront à renforcer les capacités dans la microfinance pour accroître la sensibilisation des hommes et des femmes **et aussi à renforcer les capacités du secteur de la microfinance pour promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises** dans tous les secteurs, en particulier ceux qui sont considérés comme des secteurs non traditionnels pour les femmes. **Le département du secteur public de la Banque travaillera conjointement avec le département du secteur privé à fournir un appui aux**

réformes de la réglementation du secteur de la microfinance et promouvoir l'établissement des meilleures pratiques au niveau national, y compris le renforcement de la capacité de mobilisation de l'épargne et de management dans la micro finance.

- La Banque contribuera à faire en sorte que les préoccupations relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'au renforcement de l'autonomie des femmes soient clairement prises en compte dans les réformes du secteur de la santé au niveau national en mettant un accent particulier sur un meilleur accès aux services de santé avec l'objectif de **réduire les taux primaires de mortalité maternelle**;
- L'écart entre les femmes et hommes dans l'enseignement supérieur a stagné, en particulier dans les disciplines connexes des sciences, où les taux de scolarisation des femmes s'élèvent à 39,9 pour cent. En tant que tels, les réformes doivent porter sur les écarts de scolarisation entre les sexes dans l'enseignement supérieur, en particulier en mathématiques et en sciences, en plus des autres formes de participation dans l'enseignement supérieur, la science et la technologie, tels que les membres du corps professoral dans les administrations, les organismes professionnels divers, entre autres préoccupations. **Une attention spécifique sera accordée à l'amélioration de l'accès à et de la qualité de l'enseignement pour les filles et les garçons à tous les niveaux** et au soutien à la participation accrue des filles à l'enseignement supérieur, ainsi qu'à la formation technique et professionnelle, en particulier dans le domaine des sciences et de la technologie⁴;

4.4.2 Renforcement de la capacité institutionnelle et accumulation du savoir

Une attention prioritaire sera accordée au renforcement de la capacité de mise en œuvre des ministères et organismes d'exécution en vue de garantir l'élaboration de stratégies locales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de renforcement de l'autonomie des femmes dont le pays concerné s'approprie. A cet égard, les domaines spécifiques ci-après seront abordés:

- La Banque soutiendra, par l'entremise de ses projets et programmes sectoriels, les actions destinées à **renforcer la capacité de prise en compte des questions de genre dans les ministères** et les organismes parapublics. Cette activité inclura la formation des fonctionnaires des PMR dans des secteurs prioritaires, le soutien au personnel de première ligne spécialiste en genre, et la fixation de cibles locales sexospécifiques de base. Une attention spéciale sera accordée à la sensibilisation et à la formation des représentants officiels de haut rang tels que les parlementaires, les officiels des secteurs juridique et judiciaire, les ministères des finances et de la planification, ainsi que les organismes de réglementation.
- En coordination avec les partenaires, la Banque apportera son concours au **renforcement de la capacité des organismes** et unités en charge des **statistiques** de manière à ce qu'ils puissent saisir et rapporter, en temps utile, des données désagrégées selon le genre qui sont cruciales pour la planification et le suivi opportuns;
- Les femmes pauvres supportent la plus grande partie du fardeau en termes de gravité de l'impact des **changements climatiques**, ainsi qu'en faisant face et en s'adaptant aux dangers climatiques. À ce titre, la Banque fera en sorte que les femmes soient totalement

⁴ Stratégie de la Banque pour l'enseignement supérieur, de la science et la technologie (Février 2008).

intégrées dans les processus de conception de l'adaptation, ainsi qu'à l'administration et à la gestion de ces mesures d'adaptation;

- La Banque élaborera aussi, en coordination avec les partenaires, des **évaluations de genre et des profils genre**, ainsi que d'autres études pertinentes qui identifieraient les écarts en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et orienteraient les décideurs et les autorités nationales en matière de planification du développement sur la manière de les combler. Un soutien spécifique sera accordé à l'élargissement de la base de connaissances en rapport avec la violence sexospécifique dans des situations post-conflit en vue d'identifier les points d'entrée pour atténuer de telles pratiques. Les évaluations et les profils de genre fourniront la base des connaissances requises pour la conception des stratégies appropriées de prise en compte des questions de genre au niveau national dans les opérations sectorielles et les DSP, ainsi que la plateforme pour le dialogue au titre des réformes concernant l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau national. Il convient de noter qu'OSUS a entrepris une évaluation de l'expérience de la Banque dans la mise en œuvre des profils de genre et d'un format révisé, et des modalités de mise en œuvre ont été recommandées à l'échelle de l'ensemble de la Banque.
- La Banque renforcera également la qualité à l'entrée par une plus grande participation ses experts en genre aux différentes étapes du processus d'examen, ainsi que la participation à des missions sur le terrain. Ceci sera encore renforcée par l'amélioration de la surveillance et l'établissement de rapports au cours de l'exécution des projets;

4.4.3 Réformes en matière de gouvernance et stratégiques pour le renforcement de la prise en compte des questions de genre

La Banque se concentrera sur l'aide à apporter aux PMR pour qu'ils puissent renforcer les cadres stratégique, réglementaire et juridique nationaux afin d'accélérer la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, du renforcement de l'autonomie des femmes, ainsi que l'atteinte des cibles nationales du développement en rapport avec l'égalité entre les femmes et les hommes et des OMD de manière durable. Par exemple, presque tous les PMR ont des politiques nationales condamnant les inégalités entre les femmes et les hommes, ainsi que la discrimination sur la base du sexe. En outre, certains pays ont aussi introduit de lois, ou des amendements à des lois existantes, en vue d'éliminer la discrimination dans des domaines particuliers. Néanmoins, ces cadres stratégiques et juridiques n'ont pas encore été totalement mis en œuvre. Par exemple, des nombreux pays africains ont des normes et pratiques coutumières qui réglementent l'accès à la terre et à d'autres avoirs de production qui souvent font de la discrimination envers les femmes et ont constitué un obstacle majeur à la réalisation du renforcement de l'autonomie économique des femmes. Des lois et des politiques inadéquates dans le domaine des règlements sur le travail limitent aussi considérablement les opportunités économiques pour les femmes ou l'accès de celles-ci à certaines professions. En conséquence, la Banque soutiendra les PMR dans leurs réformes stratégiques et réglementaires dans les domaines suivants:

- La Banque apportera aussi son soutien aux efforts des PMR visant la prise en compte des objectifs en matière d'égalité entre les femme et les hommes dans le processus national de développement, des efforts qui prennent la forme de documents tels que le DSRP et d'autres plans nationaux de développement, des politiques et stratégies sectorielles ; la Banque soutiendra par ailleurs la recherche du consensus, ainsi que la formulation et la mise en œuvre d'initiatives régionales relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes ;

- Les budgets nationaux⁵ se trouvent parmi les outils de politique les plus importants à la disposition d'un gouvernement. D'une part, ils influencent le niveau global du revenu et de l'emploi dans un pays, de l'autre, ils sont le reflet de ses priorités politiques. Ces derniers ne sont pas des budgets séparés pour les femmes, mais plutôt, des budgets généraux qui sont planifiés, approuvés, exécutés, dont le suivi est assuré et qui sont audités d'une manière sensible au genre. Il est, par conséquent, important d'institutionnaliser une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans les finances publiques, par le biais de directives standard concernant le budget telles que la lettre circulaire et les formulaires de rapport relatifs au budget annuel qui intègrent une perspective de genre dans les documents nationaux de politique tels que les Plans nationaux de développement, les Stratégies de réduction de la pauvreté ou les Politiques sectorielles, etc. Par exemple, dans de nombreux pays, l'objectif d'améliorer les taux d'achèvement des études primaires chez les filles ne sera atteint que si des investissements sont réalisés dans le transport ou l'approvisionnement en eau. La coordination et le suivi d'impact intersectoriels devraient être renforcés. Une analyse sexospécifique contribue à rendre les dépenses publiques plus efficaces. À ce titre, **la Banque poursuivra son travail de promotion de l'usage accru des initiatives de budgétisation sensible au genre** dans ses programmes de réformes économiques, financières et en matière de gouvernance, à travers le renforcement des capacités.
- Les pays fragiles et post-conflit⁶ souffrent de l'héritage de la violence sexospécifique qui a constitué un obstacle crucial à la stabilité et à la croissance post-crise. Le soutien de la Banque aux réformes stratégiques facilitera l'intégration d'un cadre juridique efficace, ainsi que des réponses judiciaires pour la protection des femmes, des filles et des garçons. Les réformes d'ordre juridique dans l'ensemble des autres secteurs seront prises en compte dans leurs opérations respectives au moment de la conception des interventions sectorielles ;
- La Banque soutiendra aussi des activités spécifiques visant le traitement et la prévention de la **violence sexospécifique (la violence sexospécifique met l'accent sur les garçons tant que sur les filles)** aussi bien par la démobilisation et la réinsertion spécifique que par une prise en compte du problème dans des projets et programmes dans les pays fragiles et post-conflit;
- La Banque accordera un soutien spécifique aux initiatives régionales et elle apportera son concours aux communautés économiques régionales pour qu'elles fassent la promotion du renforcement de l'autonomie des femmes à travers les différents blocs régionaux et prévoient des politiques harmonisées et axées sur les réalisations.

5. CADRE DE MISE EN OEUVRE ET MESURES INSTITUTIONNELLES

5.1 Responsabilités en matière de mise en œuvre au niveau des départements

5.1.1 La mise en œuvre réussie de l'UGPOA nécessitera de définir clairement les responsabilités aux différents niveaux et au niveau de la Haute Direction et du Conseil d'administration. Cela nécessitera des incitations et le cas échéant une définition claire des rôles. Un pas dans la bonne direction en ce qui concerne les incitations a été fait cette année avec le Prix de l'Excellence du Président pour le Genre et pour le secteur privé et les opérations du

⁵ Ce paragraphe n'a pas changé, mais a été déplacé du paragraphe 4.4.1.

⁶ Alors que la VS n'est pas limité aux États fragiles, le présent UGPOA va principalement concentrer ses interventions dans les régions fragiles et de post-conflit comme cela est en conformité avec la SMT de la Banque. Ce paragraphe n'a pas changé, mais a été déplacé du paragraphe 4.4.1.

secteur public. De plus, un vaste programme de formation du personnel sera mis en œuvre avec des outils et des directives d'usage facile en vue d'assurer la qualité à l'entrée, lors de la conception des projets et programmes. La direction choisira également un nouveau champion du genre qui continuera de mettre l'accent nécessaire sur les mesures incitatives à travers toute la Banque. Les conséquences seraient d'inclure les commentaires au cours de discussions lors de la gestion de la performance avec le personnel. Le nouveau processus d'examen constitue une occasion de veiller à la bonne intégration de tous les cours de l'étape PCN. Ceci, cependant, suppose qu'elle soit appliquée de façon rigoureuse. Toutes les nouvelles politiques de la Banque et les lignes directrices devraient être examinées pour des inclusions de genre en particulier lors de leurs processus d'examen.

5.1.2. Les Documents de stratégie par pays (DSP), ainsi que les stratégies d'assistance régionale constitueront un point d'entrée clé pour aborder l'égalité entre les femmes et les hommes et identifier les stratégies de prise en compte des questions de genre appropriées. À cet égard, **les Départements régionaux (DR) et, en particulier, les Bureaux nationaux respectifs** auront la responsabilité de faire en sorte que, tant au niveau interne qu'au niveau des PMR, les DSP et les Stratégies d'assistance régionale (SAR) identifient les écarts entre les sexes et proposent des stratégies et buts clairs sur la manière dont ces écarts seront comblés. Des solutions seront intégrées aux priorités nationales de développement et aux cibles en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. **Les DR seront responsables de la présentation, au Groupe de gestion de la performance de la Banque, de rapports, documenté chaque année sur les DSP et les progrès réalisés sur l'Indicateur de performance clé (IPC) ayant trait au genre. Les bureaux nationaux auront un rôle important à jouer dans le dialogue avec les pays, l'identification des actions d'intervention prioritaire au niveau national, ainsi que dans la définition d'une stratégie nationale de prise en compte des questions de genre, en coordination avec les partenaires.**

5.1.3 **Les Départements sectoriels au sein de OSVP et de OIVP** auront la charge d'aborder les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et de les intégrer au stade de la conception et de la mise en œuvre dans tous les projets et programmes. Il est nécessaire que la conception de projet analyse suffisamment les principales préoccupations spécifiques du projet en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et propose une stratégie appropriée pour la prise en compte des questions de genre, garantisse l'acquisition de l'ensemble de données de référence pertinentes et d'indicateurs sensibles au genre, et rende disponibles suffisamment de ressources budgétaires pour exécuter les activités relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes pendant l'identification et la conception du projet. **Pour remplir cette fonction efficacement, les départements sectoriels ont besoin de suffisamment d'expertise en genre au niveau départemental. Les Départements sectoriels seront responsables de la présentation, au Groupe de gestion de la performance de la Banque, de rapports trimestriels et annuels sur l'Indicateur clé de performance (ICP) lié au genre.**

5.1.4 **Le Département des statistiques (ESTA) au sein du Bureau de l'Économiste en chef** soutiendra le travail sur les statistiques désagrégées selon le genre en coordination avec OSUS. À cet égard, ESTA contribuera à la définition des principaux axes prioritaires d'intervention pour le renforcement des capacités et la production de données désagrégées selon le genre dans les PMR. Bien qu'il soit recommandé qu'ESTA renforce sa capacité dans le domaine du genre, l'accent sera davantage mis sur la collaboration avec les experts genre de OSUS à l'effet de développer ce nouveau domaine au sein de la Banque. **OSUS travaillera en coordination avec le Département de la recherche (EDRE) pour développer certains des principaux produits de connaissance liés au genre.**

5.1.5 Le renforcement de **l'Unité du genre, du changement climatique et du développement durable (OSUS)** constituera une importante condition préalable au respect de l'engagement de la Banque d'assurer la prise en compte des questions de genre. Il est, en conséquence, proposé que

les effectifs de OSUS pour le genre soient renforcés comme suit: 2 nouveaux postes à approuver en 2010 et 2 autres nouveaux postes à approuver en 2011. En outre, l'accent sera très fortement mis sur la mise à niveau des compétences en matière de prise en compte des questions de genre du personnel de la Banque dans tous les Complexes.

5.1.6 OSUS dirigera le processus d'élaboration de listes de contrôle sectorielles conviviales de la prise en compte des questions de genre qui donnent au personnel l'outil nécessaire pour la prise en compte des questions de genre au stade de la conception des projets. Ce système sera soutenu davantage par la formation du personnel de la Banque à l'utilisation de listes de contrôle de la prise en compte des questions de genre faciles à utiliser, ainsi que par le soutien au personnel des opérations dans sa tâche de garantir une conception claire axée sur les résultats grâce à l'utilisation d'indicateurs sensibles au genre appropriés et d'un cadre de suivi dans la conception du projet.

5.1.7. Le réseau genre de la Banque continuera à partager les expériences et les résultats provenant de l'intérieur de la Banque comme des autres agences de développement. À cet égard, OSUS a mis sur pied un **“Centre d'assistance en matière de genre”** (en février 2009) qui sera régi par la demande et sera accessible à l'ensemble du personnel des opérations en vue de l'obtention de conseils et d'orientation sur la meilleure approche de la prise en compte des questions de genre chacun dans le projet ou programme qui le concerne. Jusqu'à présent, le “Centre d'assistance en matière de genre” a déjà examiné plusieurs rapports d'évaluation de projets et notes de concept de projets provenant des divers départements sectoriels. L'information en retour initiale provenant des départements utilisateurs est positive et elle montre que cet outil a apporté le soutien nécessaire et approprié au personnel des opérations. En ce qui concerne la diligence raisonnable, il sera demandé aux chefs d'équipe dans chaque département du Complexe des opérations de faire rapport sur l'ICP institutionnel de la Banque relatif à la prise en compte des questions de genre dans les projets de la Banque.

5.2 Suivi et évaluation

5.2.1 Le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action actualisé en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement de l'autonomie des femmes sera assuré à différents niveaux:

5.2.2 Au niveau de la **“Qualité à l'entrée” et au point de vue de l'établissement de programmes, la Banque** assurera le suivi du progrès de la politique, de la stratégie et des plans relatifs à la prise en compte des questions de l'égalité entre les femmes et les hommes et elle évaluera le niveau du succès qu'elle a eu dans la mise en œuvre des mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses investissements. Ceci sera précisément reflété au niveau des améliorations dans la “qualité à l'entrée” et sera mesuré par l'entremise des **ICP institutionnels de la Banque** pour 2009. Il est important de mentionner que le département d'évaluation de la Banque (OPEV) est déjà dans le processus de mettre en œuvre une étude d'évaluation sur le travail de la Banque dans le secteur du genre. On s'y attend à ce que l'évaluation mettra l'accent sur des aspects clés en vue de renforcer le travail en cours du GPOA mis à jour avec une concentration spéciale sur la qualité et l'utilité des connaissances appropriées du secteur du genre dans les travaux de la Banque réalisés au cours de ces dernières années. Il vaut aussi la peine de noter qu'OSUS a déjà entrepris une évaluation de l'expérience de la Banque dans la mise en œuvre et la rentabilité du profil de genre pays.

5.2.3. **En termes de l'efficacité de la mise en œuvre, la Banque** assurera le suivi des réalisations au niveau national par rapport au Cadre des résultats de la Banque où un indicateur national de réalisation sensible au genre a déjà été convenu pour les besoins du suivi. Ceci sera fait de manière continue par le biais des mécanismes de présentation des rapports de la Banque

pour ce qui est des rapports de supervision, de la revue à mi-parcours et des rapports d'achèvements de projets.

5.2.4. Évaluation de la performance annuelle: La Banque continuera aussi à assurer le suivi du processus de sensibilisation aux questions de genre et de prise en compte de celles-ci au niveau du personnel et elle fera en sorte que les membres du personnel soient conscients de leurs responsabilités à propos de la prise en compte des questions de genre. La connaissance de ce qui précède devrait faire partie de l'évaluation annuelle de leur performance qui sera contrôlée par les superviseurs respectifs et la direction. Cela fera en sorte que tous les membres du personnel soient à un degré égal sensibilisés et habilités à aborder les questions de genre dans les opérations.

5.2.5 Réseau genre trans-complexes: La Banque dispose déjà d'un réseau genre trans-complexes qui se réunit régulièrement et qui est présidé par le vice-président en charge des opérations sectorielles II (OSVP). La réunion du réseau discute des progrès réalisés par rapport à la prise en compte des questions de genre à la Banque et elle donne aussi des orientations à OSUS en ce qui concerne davantage de coordination trans-complexes et les activités-cibles. Le réseau genre trans-complexes a aussi mandaté pour assurer le suivi du progrès dans le Plan d'action en matière de genre la Banque.

5.2.6. Communiquer et faire rapport des résultats : OSUS conduira l'initiative de la compilation des rapports d'exécution de l'UGPOA annuel à l'échelle de l'ensemble des Complexes des opérations. Ces rapports seraient pris en compte dans le Rapport annuel de la Banque. Une revue à mi-parcours de l'UGPOA sera entreprise en décembre 2010 en vue de tirer les leçons apprises qui seront exploitées dans le cadre de la politique en matière de genre dans les opérations de la Banque, à élaborer en 2011. OSUS mettra encore en place une stratégie de communication pour une communication opportune et efficace de la Banque sur les travaux et réalisations en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

5.3 Partenariats

5.3.1 La Banque a, à travers l'histoire, établi des partenariats étroits avec l'UNIFEM et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) par rapport à la tenue de réunions de consultation de haut niveau et l'organisation du dialogue régional. En outre, elle a continué à dialoguer avec d'autres agences régionales telles que l'UA, le COMESA et la SADC sur des questions thématiques et spécifiques à la région. La Banque est aussi représentée dans le Réseau genre de l'OCDE (GENDERNET), un forum institutionnel qui rassemble les experts genre des agences de développement bilatérales et multilatérales, ainsi des ONG en vue de définir des approches communes, partager l'information sur la bonne pratique, les idées novatrices et les nouvelles recherches sur les sujets liés au genre. Les sociétés civiles sont aussi invitées à contribuer aux activités et à participer aux événements que le réseau organise. En outre, la Banque coordonne aussi son travail avec la Banque mondiale dans le domaine de la discussion portant sur la violence sexospécifique dans les États fragiles. Au titre de la mise en œuvre du présent UGPOA, la Banque intensifiera ses efforts dans le cadre de sa collaboration avec ses partenaires en particulier dans le domaine de l'élaboration de profils et d'évaluations de genre, du soutien au travail sur le renforcement de la capacité en matière de statistiques désagrégées selon le genre dans les PMR, ainsi que sur d'autres axes prioritaires de concentration sectoriels et thématiques en fonction de leur pertinence. En outre, la Banque travaille avec un certain nombre d'agences spécialisées des Nations Unies pour promouvoir les secteurs spécifiques de l'égalité des sexes. Le renforcement des partenariats et de la coopération avec les ONG et les organisations de la société civile constituera également un domaine essentiel pour la production de résultats en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, pour la

sensibilisation à la prise en compte des questions de genre et pour la conception des projets et programmes d'investissement de la Banque dans ce domaine.

5.4. Allocation budgétaire

5.4.1 La mise en œuvre du plan d'action implique une augmentation du niveau d'effort à tous les points d'entrée tels que les bureaux extérieurs, DDS, OSUS, ORQR et CHRM. Les actions proposées pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau des principaux axes prioritaires d'intervention devraient être intégrés dans les budgets de DR et les DS qui utiliseront leurs budgets administratifs respectifs pour intégrer les questions de genre dans les DSP, les SAR, les études économiques et sectorielles, l'évaluation de l'impact environnemental et social, ainsi qu'à tous les stades du cycle de projet. OSUS utilisera aussi son budget administratif pour la réalisation de profils de genre en coordination avec les DR/DS respectifs. Par ailleurs, la formation au genre serait aussi assurée par OSUS en coordination avec CHRM. OSUS trouvera des ressources dans le budget de formation de CHRM disponible, en plus du budget administratif prévu à cet effet.

5.4.2 Au niveau de la Banque, des ressources supplémentaires pour commencer la mise en œuvre des actions prioritaires en 2009 seront sécurisées par une réorganisation du programme de travail entre la DDS et le SDS, en coordination avec OSUS ainsi que des ressources indiquées dans le budget 2010 -2011 document, qui sera soumis à l'approbation du conseil d'administration en Décembre 2009. Ces allocations seront un indicateur important pour démontrer que des résultats mesurables, réalisables et accélérer la mise en œuvre du plan. Toutefois, des estimations de l'enveloppe des ressources pour la mise en œuvre de l'UGPOA seront entreprises en Juillet 2009 afin de veiller à ce que la demande de budget 2010 - 2011 reflète un chiffre précis en termes de besoins budgétaires. Le financement serait conçu de manière à maximiser les ressources disponibles pour les activités consacrées aux PMR. **Néanmoins, pour accélérer l'exécution de nouvelles activités, ainsi que l'exécution de celles qui sont urgentes, des ressources additionnelles limitées seraient requises. À cet égard, OSUS coordonnera, avec l'Unité des partenariats et de la coopération de la Banque (ORRU), la mobilisation de celles-ci au niveau des fonds bilatéraux existants. Cette mobilisation de ressources sera basée sur un programme d'actions trans-complexes des opérations relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.**

6. CONCLUSION

Pour conclure, le UGPOA tient compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de la Politique en matière de genre de la Banque, qui est le premier Plan d'action en matière de genre, la mise en œuvre de programmes et projets, ainsi que l'expérience sur le terrain. L'UGPOA est totalement aligné sur les axes stratégiques prioritaires de la Banque et il est axé sur les résultats. Les membres du Comité pour l'efficacité du développement (CODE) sont priés d'examiner l'UGPOA pour approbation.

ANNEXE I: PLAN D'ACTION EN MATIERE DE GENRE ET CADRE DE RESULTATS (2009-2011)

Action	Jalonnement (date de début)	Responsable (rôle de chef de file et de soutien)	Résultats	Indicateurs
<p>Premier domaine d'intervention: Activités d'investissement en vue de la promotion du renforcement de l'autonomie économique des femmes</p> <p>La Banque assurera la prise en compte de toutes les actions dans ses investissements et son travail de programmation qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que le renforcement de l'autonomie économique des femmes.</p>				
<p>S'assurer que tous les documents de stratégie par pays (DSP), ainsi que tous les documents de stratégie d'assistance régionale (DSAR) identifient les mesures clés sensibles au genre que la Banque mettra en œuvre.</p>	<p>2009</p>	<p>ORVP et OSUS</p>	<p>Une meilleure compréhension des questions de genre prioritaires dans les PMR respectifs;</p> <p>Conception d'une stratégie de prise en compte des questions de genre par pays axée sur les résultats;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de RBCSP et de RASF incluant une analyse des sexospécificités et définissant une stratégie de prise en compte des questions de genre.
<p>Améliorer l'accès à un transport sûr et à des prix abordables grâce à l'amélioration de l'infrastructure routière;</p>	<p>2009</p>	<p>OINF OPSM OSUS</p>	<p>Amélioration des moyens d'existence et des possibilités économiques pour les hommes et les femmes en milieu urbain et rural;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du revenu du ménage net. • Nombre de campagnes de sensibilisation et de plaidoyer dans les projets routiers de la Banque;
<p>Améliorer l'accès à l'énergie pour les ménages ruraux à des prix abordables;</p>	<p>2009</p>	<p>OINF et OSUS</p>	<p>Réduction du fardeau sur les femmes et les enfants;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le nombre de ménages ruraux raccordés à l'électricité; • Réduction du temps passé par les femmes et les enfants à collecter du bois comme source d'énergie; • Pourcentage de femmes et d'hommes possédant et utilisant des technologies à efficacité énergétique ;

Action	Jalonnement (date de début)	Responsable (rôle de chef de file et de soutien)	Résultats	Indicateurs
Améliorer l'accès aux installations d'eau potable et d'assainissement;	2009	OWAS et OSUS	Amélioration des taux de réussite à l'école et des normes de santé et d'hygiène;	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'inscription des filles par rapport à celui des garçons dans les écoles primaires; • Nombre de femmes et d'hommes participant activement dans la gestion de l'eau et l'entretien des comités; • Pourcentage de la prévalence de maladies d'origine hydrique;
Aborder de plus en plus le sujet de la prise en compte des questions de genre au sein des industries extractives;	2009	OSUS et ORVP OSGE et OSAN	Participation plus importante de femmes et d'hommes bénéficiant de l'égalité d'accès aux avantages provenant des industries extractives;	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets qui abordent les risques et les avantages sexospécifiques au sein des industries extractives;
Aborder la question de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux ressources de production agricole;	2009	OSAN et OSUS	Amélioration des moyens d'existence des petits exploitants agricoles;	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux terres irriguées par les hommes et les femmes; • Nombre total de litiges liés à la terre en faveur des hommes ou des femmes sur une période; • Pourcentage de femmes et d'hommes participant activement aux comités d'attribution des terres; • Modifications de transport, de manutention, de stockage et les coûts pour les hommes et les femmes des agriculteurs en ce qui concerne la commercialisation des surplus de production; • Nombre de femmes et d'hommes agriculteurs qui ont accès à la haute qualité des semences et des engrais;
Promouvoir l'accès à la Microfinance et au développement des PME;	2009	OPSM, OSHD, OSAN et OSUS	Promouvoir la diversification des sources de revenu par l'entremise de	<ul style="list-style-type: none"> • Changements dans les gains de l'entreprise des hommes et des femmes entrepreneurs; • Nombre d'hommes et de femmes propriétaires de petites entreprises qui ont accès à la microfinance et de la

Action	Jalonnement (date de début)	Responsable (rôle de chef de file et de soutien)	Résultats	Indicateurs
			l'augmentation des possibilités d'emploi dans le secteur non agricole; Améliorer l'accès au secteur privé; Améliorer l'accès à la microfinance;	mobilisation des économies de services; <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de nouveaux investissements dans des secteurs non traditionnels par les hommes et les femmes entrepreneurs;
Renforcer l'appui de la Banque à la budgétisation et à l'audit sensibles au genre (adoptés à partir du Plan d'action pour la gouvernance approuvé par la Banque)	2009	ORVP, OSGE et OSUS	Renforcement des budgets sensibles au genre au sein des PMR;	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Profils du genre pays et d'opérations (ISP et DBSL) intégrant la budgétisation, ainsi que l'audit sensibles au genre;
Améliorer l'accès à des soins de santé sexuelle et reproductive de qualité	2009	OSHD	Améliorer les établissements de santé maternelle et infantile;	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité maternelle;
Accroître la participation des filles à la TVET, surtout en sciences et technologie	2009	OSHD	Améliorer l'accès des filles à l'enseignement supérieur, ainsi qu'aux sciences et à la technologie;	<ul style="list-style-type: none"> • Effectifs et taux d'achèvement des filles et des garçons dans les institutions TVET et en particulier dans les ST; • Nombre de femmes et d'hommes qui ont accès à l'emploi dans un certain délai après l'obtention du diplôme;

Action	Jalonnement (date de début)	Responsable (rôle de chef de file et de soutien)	Résultats	Indicateurs
Deuxième domaine d'intervention: Renforcement de la capacité institutionnelle et accumulation du savoir				
Une attention prioritaire sera accordée au renforcement de la capacité des ministères et organismes locaux chargés du genre et de la femme en vue de s'assurer de l'élaboration de stratégies propres en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que de renforcement de l'autonomie des femmes que les pays s'approprient.				
Renforcer la capacité d'assurer la prise en compte des questions de genre dans les PMR;	2009	ORVP OWAS, OINF, OSHD, OSAN, OSGE, et OSUS	Une meilleure appropriation des ces questions par les pays; Une meilleure capacité de mise en œuvre en vue d'assurer la prise en compte des questions de genre dans le processus national de développement;	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'augmentation du budget annuel prioritaire des ministères d'exécution des PMR prévu pour les activités de prise en compte des questions de genre;
Renforcer la capacité des organismes et unités responsables de la statistique dans les PMR;	2009	ESTA EADI et OSUS	Une meilleure détermination des domaines clés de renforcement de l'autonomie des femmes dans le processus national de planification du développement;	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays fournissant des données désagrégées selon le genre dans les rapports nationaux et sectoriels;
Réaliser des évaluations selon le genre, ainsi que des profils de genre nationaux et régionaux;	2009	OSUS et ORVP EDRE OWAS, OINF, OSHD,	Meilleure qualité à l'entrée en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre respectivement dans la politique, les	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évaluations selon le genre et de profils de genre nationaux et régionaux réalisés par la Banque et en coordination avec d'autres partenaires;

Action	Jalonnement (date de début)	Responsable (rôle de chef de file et de soutien)	Résultats	Indicateurs
		OSAN, OSGE	programmes et les projets de la Banque;	
Troisième domaine d'intervention: <u>Soutenir les réformes en matière de gouvernance et stratégiques mises en œuvre par les PMR en vue d'améliorer la prise en compte des questions de genre dans le Processus national de développement</u>				
La Banque se concentrera sur le soutien aux PMR en vue de leur permettre de renforcer leurs cadres de politique, de réglementation et juridique afin d'accélérer durablement la réalisation des cibles du développement national et des OMD en rapport avec le renforcement de l'autonomie des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes				
Intégration d'un cadre juridique et d'une réponse judiciaire efficaces pour la protection des femmes, des filles et des garçons dans les États fragiles.	2009	OSGE, OSFU et OSUS	Réduction des violences sexospécifiques;	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas déclarés liés à la violence sexiste dans les États fragiles; • Nombre de cas de GBV acquittés ou de condamné dans les X mois de la date des accusations sont déposées; • Nombre de policiers ayant suivi avec succès la formation complète en GBV et ont accès à des lignes directrices GBV;
Établissement de davantage de réseaux avec les Communautés économiques régionales (CER) en vue de promouvoir la coordination régionale dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes;	2010	ONRI OSUS	Renforcement de la capacité d'atteindre les cibles régionales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;	<ul style="list-style-type: none"> • Des progrès enregistrés au niveau d'au moins deux cibles régionales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;

Action	Jalonnement (date de début)	Responsable (rôle de chef de file et de soutien)	Résultats	Indicateurs
Actions institutionnelles				
Dotation en effectifs de l'Unité organisationnelle	2009 2010 2011	CHRM OSUS ORVP ESTA	Des effectifs plus importants	<ul style="list-style-type: none"> OSUS: 2 nouveaux postes Genre en 2010; 2 nouveaux postes en 2011; Nombre de missions d'ORVP, ECON, OSVP, et OIVP incluant des experts genre;
Revue à mi-parcours de l'UGPOA	Décembre 2010	OSUS ORVP OSVP OIVP ECON	Tirer les leçons apprises lors de la mise en œuvre de l'UGPOA	<ul style="list-style-type: none"> Rapport sur la revue à mi-parcours établi.
Révision de la politique de la Banque en matière de genre	2011	OSUS ORVP OSVP OIVP ECON	Orientation des politiques prioritaires en tenant compte des nouveaux déficits et priorités de développement de l'ensemble de l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> Parachèvement de la révision de la politique de la Banque en matière de genre
Points focaux genre nommés dans chaque Complexe, ainsi que dans les Bureaux nationaux	2009	OSUS ORVP OSVP OIVP ECON	Amélioration de la coordination entre Complexes à propos des questions de genre	<ul style="list-style-type: none"> Réseau Genre en place à l'échelle de la Banque
Élaborer des indicateurs clés de performance en matière de genre dans le cadre du processus de	2009	OSUS COBS/ PMG OIVP OSVP ORVP	Amélioration du suivi de la prise en compte des questions de genre au niveau des opérations	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur clé de performance adopté et mis en place au plus tard en 2009;

Action	Jalonnement (date de début)	Responsable (rôle de chef de file et de soutien)	Résultats	Indicateurs
budgétisation				
Intégrer des indicateurs de performance genre dans toutes les interventions de développement du secteur privé	2009	OPSM OSUS COBS PMG	Amélioration de la réactivité en matière de genre du secteur privé, des parties prenantes et des investisseurs africains est améliorée	Au moins un indicateur genre de réalisation et un indicateur genre de résultat identifiés dans la conception des projets
Organiser des séances d'information à l'intention du Conseil et de la Direction	2009 2010	OSUS ORVP OIVP OSVP ECON SEGL	Les membres du Conseil d'administration sont sensibilisés et les orientations à l'intention de la direction sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 séance en 2009 ▪ 1 séance en 2010
Instituer une Semaine annuelle du genre qui sera célébrée au Siège, ainsi que dans les Bureaux extérieurs	2009	OSUS ORVP OIVP OSVP ECON SEGL	Le personnel de la Banque est sensibilisé à la stratégie et à l'approche de la Banque en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 session in 2009 ▪ 1 session in 2010
Concevoir et mettre régulièrement à jour une section Web Genre. Identifier et diffuser les informations sur les meilleures pratiques	2009	OSUS ORVP OIVP OSVP ECON SEGL	Amélioration de la communication à propos du travail de la Banque dans le domaine de la prise en compte des questions de genre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le site Web de la Banque inclut tous les documents pertinents se rapportant à la prise en compte des questions de genre à la Banque;

Action	Jalonnement (date de début)	Responsable (rôle de chef de file et de soutien)	Résultats	Indicateurs
en matière de genre				
Organiser des séances de formation régulières pour les CPP, les économistes-pays, les chefs d'équipe et les économistes dans les Bureaux extérieurs (BE) sur la prise en compte des questions de genre dans les DSP	2009 2010 2011	OSUS ORVP OIVP OSVP ECON	Tous les membres du personnel du Complexe des opérations, y compris ceux se trouvant dans les bureaux extérieurs, habilités pour identifier et aborder les questions de genre dans la conception l'entrée de projets et programmes à;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances de formation
Réaliser l' <u>analyse totale</u> des Procédures d'évaluation environnementale et sociale (Outils PEES)	2009	OSUS ORQR	Définition des meilleures mesures d'atténuation par rapport à l'impact de genre et social pour les projets des catégories 1 et 2;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'EIES révisée en vue de décrire clairement l'évaluation de l'impact de genre et social dans les projets des catégories 1 et 2;
Assurance de la qualité et conformité – Développer des critères d'évaluation de projets et le travail d'analyse; Réaliser des revues de l'Assurance de la qualité ; des évaluations d'impact; des évaluations en	2009 2010	OSUS ORQR	Amélioration de la prise en compte des questions de genre à l'entrée dans la conception de projets;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les critères de l'Assurance de la qualité sont définis et communiqués au personnel; ▪ Nombre d'examens de la qualité entrepris;

Action	Jalonnement (date de début)	Responsable (rôle de chef de file et de soutien)	Résultats	Indicateurs
conformité avec l'assurance de la qualité du cadre logique.				